

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Absents : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Nul : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le **15 novembre à dix-huit heures trente**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle annexe de la CCUR, à Frangy, sous la présidence de **Monsieur André-Gilles CHATAGNAT**,

Date de convocation : 27 octobre 2023

Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL

Pouvoirs : M. Jérémie COURLET donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT
Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à Mme Carole BRETON
Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET
Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL
Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à M. Paul RANNARD

Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILET

N° CIAS-35/2023

Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES - Subvention Maison Familiale Rurale (MFR) du Pays de Seyssel

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône,

Monsieur le Vice-Président indique que la Maison Familiale Rurale (MFR) du Pays de Seyssel souhaite réaliser leur voyage intergénérationnel réunissant leurs élèves de première Bac Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Animation aux Territoires) et des personnes âgées isolées des départements de l'Ain et des 2 Savoie, vivants en milieu rural.

Le but du séjour est de permettre à ces personnes âgées, de sortir de chez elles et également permettre aux élèves de la MFR de développer des compétences essentielles dans le domaine du service à la personne.

Le coût du transport en car s'élève à 5 000 €.

Monsieur le vice-Président précise que la MFR a adressé une demande de subvention afin de réaliser ce projet et de pouvoir assumer les frais de transport.

Il propose qu'une subvention de 2 500 € leur soit versée.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

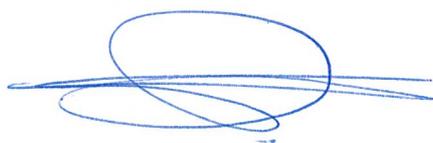
DECIDE d'allouer une somme de 2 500 € à la Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel,

CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 65748, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


Breton Carole

Pour le Président, par délégation

Le vice-Président,

M. André-Gilles CHATAGNAT




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le



ID : 074-200070852-20231115-CIAS_35_2023-DE